

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DDEES 157 G** Subvention et convention avec l'Université Paris Sorbonne pour l'aménagement d'un espace de vie étudiante dans le cadre du projet Champollion.

**M. Didier GUILLOT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'université Paris Sorbonne pour l'aménagement d'un espace de vie étudiante sur le site Champollion et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 25111 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 300.000 euros est attribuée à l'Université Paris Sorbonne, 1 rue Victor Cousin (5e).

Article 2 : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer, avec l'Université Paris Sorbonne la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204 18, fonction 235, ligne DE 55 004 du budget d'investissement 2012 du Département de Paris et des exercices ultérieurs.